

RGPP et l'administration territoriale de l'Etat :

L'enjeu des missions publiques

Depuis juillet 2007, le président et son gouvernement prennent soin d'éviter une présentation globale de leur projet. Il y aurait d'un côté la carte judiciaire, de l'autre la fusion ANPE- Assedic ou la fusion DGI-CP etc...

Le 12 décembre 2007, parmi les réformes annoncées au titre de la RGPP figure la réforme de l'administration territoriale de l'Etat. Celle-ci regroupe plus particulièrement les services sous l'autorité des préfets.

La caractéristique commune de ces politiques est qu'elles conduisent toutes à réduire de toutes forces le champ des missions publiques et la présence des services publics dans les territoires.

Un projet destructeur

La démarche gouvernementale semblait bien huilée après les annonces du conseil de modernisation des politiques publiques.

Le grand chantier de l'administration territoriale devait être lancé, avec au plan régional de grandes directions régionales dépendant directement des ministères et au plan départemental une vaste réorganisation autour des préfets des services départementaux de l'Etat, la région étant définie comme « le niveau de droit commun des politiques publiques ».

Mais que deviennent les services de proximité de l'Etat ?

Le relevé des décisions du conseil de modernisation du 12 décembre prévoit que les services départementaux seraient **intégrés dans de nouveaux services préfectoraux**.

Mais **pas à effectifs constants**... le ministère de l'Intérieur a déjà travaillé à un plan social pour le personnel excédentaire.

Les préfets de départements sont désormais subordonnés aux préfets de région. Le réseau des sous-préfectures devrait, dans un premier temps, être maintenu mais un grand nombre d'entre elles seront dans les faits déclassées et ne seront plus dirigées par un sous-préfet. Cette manière de traiter montre la volonté de reformater com-

plètement la carte des services locaux de l'Etat à l'instar de la nouvelle carte judiciaire.

L'ampleur des projets a amené le président de la république à demander le 12 décembre dernier que « les évolutions des différents ministères ne concentrent pas leur effet sur les mêmes territoires ». La solution qu'il préconise est de délocaliser des activités des administrations centrales.

Mais pour un service délocalisé, combien de territoires mis en jachères avec la disparition des services publics ?

Le levier de l'action

Peut-on faire bouger les choses ? L'action des personnels du Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) montre que rien n'est écrit d'avance. L'action unitaire des personnels de ce ministère prévue le 6 mars a d'ores et déjà conduit à des reculs. Le ministre Borloo est ainsi amené à écrire aux syndicats le 21 février dernier pour réaffirmer le maintien des services territoriaux du MEDAD, tant au plan régional que départemental, alors que le relevé de décisions prévoyait la disparition des services départementaux.

Certes, rien n'est réglé sur le fond : Le ministre affiche sa volonté de mettre en œuvre les « projets ambitieux et prioritaires » du Grenelle de

l'Environnement. Mais avec quels moyens, pour quelles traductions concrètes, alors que 1200 postes sont supprimés au budget 2008 ?

C'est ce qui conduit les organisations syndicales du MEDAD à exiger des engagements portant sur les missions, l'emploi, le maintien des services, l'abandon de projets tels que la privatisation des permis de construire ou la création d'une agence pour gérer les examens du permis de conduire !

Les personnels de l'Agriculture confrontés à la même politique ne sont pas en reste. La CGT y appelle à la tenue d'assemblées générales dans les services déconcentrés le 6 mars pour défendre les missions et les emplois du service public.

Elargir les débats et mobilisations

La mise en œuvre de la RGPP suscite à juste titre l'inquiétude des personnels. Des luttes s'engagent dans de nombreux secteurs. Nous avons besoin de porter le débat des enjeux de fond posés par cette politique qui s'attaque au service public dans ses fondements comme aux garanties des personnels.

L'UGFF entend être initiatrice de débats publics et de mobilisations, avec les personnels et les usagers, à partir de propositions concrètes pour défendre et rénover le service public sur tout le territoire.

Les Partenariats Public- Privé :

Un nouveau projet de loi pour des (gros) intérêts privés à l'affût

Un nouveau projet de loi portant sur les partenariats public-privé (PPP) est passé en conseil des ministres le 13 février dernier, l'objectif étant de faciliter le recours aux contrats de partenariat.

De quoi s'agit-il ?

Les collectivités publiques pouvaient déjà déléguer des missions de service public au privé (exemple de l'eau par exemple). Les partenariats public-privé (PPP) ont été institués en France par ordonnance en 2004. Il s'agit de confier au privé, supposé mieux faire, la réalisation, le financement et la gestion d'un équipement public, pour une période assez longue pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années. La collectivité publique, pendant ce temps, paie un « loyer » chaque année au grand groupe privé gestionnaire. Le secteur public se repliant sur des fonctions dites « régaliennes » mais toujours revues à minima. Aucun secteur d'activité n'y échappe, routes et voies ferrées, construction et gestion de bâtiments, pédagogie à l'université, systèmes de communication, etc...

Le nouveau projet de loi élargit les possibilités de recourir aux PPP qui étaient jusqu'à présent limitées à des situations spécifiques, telles l'urgence et la complexité d'un projet. Ainsi un nouveau critère est défini : « l'intérêt économique et financier ».

De vastes domaines,

correspondant aux principaux champs d'investissements de l'Etat, sont en outre ouverts, à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2012.

Sont visés : l'enseignement supérieur et la recherche, les besoins immobiliers de la justice, de la défense, de la police et de la gendarmerie, la santé, les transports,....

Des sommes énormes sont en jeu. Les promoteurs (ministres, grandes entreprises, élus soutenant la démarche) ont organisé des rencontres internationales les 24 et 25 octobre 2007. A titre d'exemple, le président de Réseau Ferré de France y annonce « un portefeuille de 50 Mds d'euros de projets d'investissements » pour les PPP. Voies Navigables de France affiche 4 Mds au seul titre du canal Seine- Nord Europe....

Quelques enjeux

Il s'agit au fond de confier au secteur privé le rôle moteur en matière économique et financière. Les collectivités publiques devant ainsi « bénéficier de la rigueur de gestion, de la performance et de la créativité du partenaire privé ». Le PPP est ainsi présenté comme l'unique solution de financement face à des caisses déclarées « vides »

Pour l'Etat apparaît clairement la volonté de répondre aux engagements présidentiels contractés avec Bruxelles en matière de dépenses

publiques. On paie en mettant en place les PPP et le coût sera renvoyé après les élections de 2012 !

Le hic que dénonce l'UGFF, avec un tract distribué lors des rencontres précitées, c'est la perte de maîtrise des collectivités publiques sur des engagements majeurs touchant au cœur de leurs missions.

Il y a des bilans à tirer des expérimentations étrangères. Ainsi la Fédération canadienne des municipalités a publié, en Août 2007, une étude qui démontre qu'aucune économie n'est réalisée, bien au contraire. Avec les dépassements des coûts, des avenants aux contrats et les modifications des priorités publiques, plusieurs projets sont finalement plus coûteux qu'un projet financé par la collectivité publique. En France, la même démonstration est en train de se faire en France avec l'Institut National du Sports et de l'Education Physique (INSEP).

Même la Cour des Comptes y va de son couplet. Le président de la Cour des Comptes dénonce des projets « qui consistent à aller chercher des tiers financeurs et à bâtir des usines à gaz, en oubliant que celui qui emprunte pour le compte de l'Etat le fait à un coût plus élevé ».

Ne pas laisser faire

Les missions de service public sont des biens communs. Ils

sont là pour satisfaire des besoins essentiels de la population, pas pour nourrir des superprofits sur le dos des citoyens. L'argumentation des promoteurs des PPP est souvent bâtie sur les insuffisances du public. Raison de plus pour nous battre pour des services publics de qualité !

Dans tous les cas, nous devons exiger la transparence des coûts réels – immédiats, induits, à terme - à tout moment. Les garanties des personnels impliqués (que ceux-ci dépendent du public ou du privé) sont une autre donnée essentielle.

La question du financement est centrale. On trouve des milliards d'euros pour éponger les spéculations des marchés financiers (crise des subprimes) et on ne pourrait pas trouver les moyens de financer des équipements publics qui permettraient d'enrichir le pays à un coût moindre ?

Nous devons à l'évidence placer dans les enjeux la bataille pour la constitution d'un pôle financier public autour d'un outil comme la Caisse des dépôts et la mise en place en place de fonds régionaux pour l'investissement.

C'est aussi l'enjeu de la lutte qui s'engage, dans un secteur certes particulier, celui du livret A, que le gouvernement veut privatiser avec un projet de loi annoncé pour avril prochain.